



N°	enreg	istrement	dυ	stage :	

Complétez lisiblement les parties encadrées

Nom / prénom de l'étudiant :
Étudiant du 1er cycle de Licence / Année :
Étudiant du 2° cycle de Master / Année :

## **AVENANT**

→ à	la convention relative au stage obligatoire n°
0U 0U	<ul> <li>□ de « découverte et/ou de suivi de chantier » (1er cycle de Licence / 2e année)</li> <li>□ de « première pratique professionnelle » (1er cycle de Licence / 3e année)</li> <li>□ de « formation pratique » (2e cycle de Master / 1re année)</li> </ul>
→ à	la convention relative au stage « à l'initiative de l'étudiant » n°
ΟU	☐ Cycle Licence / Année ☐ Cycle Master / Année
étal	blie en date du

## **ENTRE**

## 3. L' École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand (ENSACF)

Représentant légal Monsieur Olivier MALCLÈS, Directeur

Adresse (complète)

85 rue du Docteur Bousquet, CS 30542, 63028 Clermont-Ferrand CEDEX 2

Téléphone 04 73 34 71 50 Télécopie 04 73 34 71 69

Mél ensacf@clermont-fd.archi.fr

Il a été convenu ce qui suit :

## ARTICLE 01 MODIFICATION DE LA DURÉE DU STAGE

Du au
☐ à temps complet à raison de
□ à temps partiel à raison de
Le reste est sans changement.
Fait à, le,
Signatures des parties à la convention (faire précéder de la mention Lu et approuvé)
Le représentant de la structure d'accueil,
Date
L'étudiant-stagiaire,
Date
Olivier MALCLÈS, directeur de l'ENSACF
Date

La durée du stage prévue à l'article premier de la convention susvisée est prolongée ou réduite, les dates

peuvent être juste modifiées sans affecter la durée du stage (rayer les mentions inutiles).